

IMPORTANT : un plan de prévention nécessite une analyse préalable du risque routier et un plan d'action global.

Une démarche de prévention complète et efficace sur le long terme nécessite d'identifier et d'évaluer le risque routier auquel les salariés sont exposés. Le chef d'entreprise doit intégrer le risque routier dans son « Document unique d'évaluation des risques professionnels ».

Il pourra alors utiliser les supports proposés par PSRE dans un programme d'actions plus global et adapté, visant tant l'amélioration de l'environnement de conduite, de l'organisation des déplacements et de la gestion des véhicules, que les compétences de conduite de ses salariés.

Des professionnels de la prévention du risque routier peuvent vous assister dans votre démarche, et vous proposer des solutions adaptées à la taille et à l'activité de votre entreprise.



La maîtrise du risque
routier en entreprise

Association sans but lucratif
3 avenue du Président Wilson
75116 PARIS

Tel. 01 40 73 86 90.

www.asso-psre.com



La Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

Accueil national
2 rue Béranger
75140 PARIS CEDEX 03

Tél. 01 53 60 50 00
Fax. 01 45 82 49 10

www.capeb.fr



Institut de Recherche et d'Innovation
sur la Santé et la Sécurité au Travail

Accueil national
2 bis rue Béranger
75003 PARIS

Tél. 01 53 60 51 40
Fax. 01 53 60 51 20

© Codes Rousseau

SEPTEMBRE 2009



Le GUIDE de la Prévention du Risque Routier de votre Entreprise Artisanale du Bâtiment



VOUS, VOTRE ENTREPRISE ET LE RISQUE ROUTIER

- **Le risque routier est un risque professionnel à part entière**

1 salarié sur 2

En moyenne un salarié sur 2, décédé en accident du travail, l'est au cours d'un déplacement dans le cadre d'une mission ou sur le trajet entre le domicile et le travail, à bord d'un véhicule de l'entreprise ou de tout autre moyen de déplacement. Les salariés sont donc tout autant victimes de la route que des dangers liés aux machines, outils, produits, etc.

DES ACTIONS SIMPLES EFFICACES

Or, les accidents de la circulation, comme l'ensemble des accidents du travail, sont, dans la plupart des cas, prévisibles et évitables.

Il est possible de mettre en place des actions simples et efficaces de prévention du risque routier qui, en réponse à des risques bien identifiés, contribuent à la réduction du nombre des accidents de mission et de leur gravité, et leur maîtrise sur le long terme.

- **Il représente des enjeux importants pour l'entreprise**

PROTEGER SES SALARIES

En qualité de chef d'entreprise vous devez prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs. Votre responsabilité peut être engagée lors d'un accident de la circulation d'un de ses salariés.

La réduction du risque routier améliore la sécurité des collaborateurs, avec des retombées positives sur la sécurité routière dans la vie privée.

REDUIRE LE COUT DES ACCIDENTS

La prévention du risque routier permet de réduire le coût global des accidents de la circulation :

- coûts directs (assurance, accidents du travail)
- coûts indirects ou induits (matériels et financiers, salariaux, administratifs, commerciaux, de production, humains..)

AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE

La prévention du risque routier s'inscrit naturellement dans la démarche globale de qualité de votre entreprise.

Ceci concourt efficacement à la rentabilité de l'entreprise.

METTEZ EN PLACE DES ACTIONS SIMPLES ET EFFICACES

Les premières actions d'une politique de sécurité routière relèvent de votre choix, comme :

- le choix des véhicules. Ils doivent être adaptés à l'activité de votre entreprise, aux infrastructures routières généralement empruntées et aux chantiers fréquentés, à la nature et au poids des charges et matériels transportés.
- celui des aménagements. L'habitacle doit être séparé du volume utilisé pour le chargement, l'aménagement intérieur du volume utilisé pour le chargement doit permettre une sécurité totale (pas de déplacement de la charge dans les virages, pas de projection d'objet en cas de freinage...)

- celui des équipements de sécurité : anti blocage des roues, assistance au freinage d'urgence, stabilisateur électronique.

- celui des aides à la conduite telles que GPS, régulateur et limiteur de vitesse, témoin de surcharge.

Vous pouvez utilement consulter vos collaborateurs pour effectuer ces choix.

UN GUIDE PRATIQUE

Ce guide pratique de mise en œuvre d'un programme de prévention du risque routier comprend :

- Dix fiches sécurité, sur les principales règles à observer par le conducteur.
- Un modèle de fiche d'analyse d'accident de la circulation

• Les 10 fiches sécurité

Chaque fiche, comprenant des illustrations et un texte explicatif, présente les règles à observer pour une meilleure sécurité. Le chef d'entreprise pourra donc en faire le nombre de copies nécessaire, les distribuer, les commenter, et en discuter avec ses collaborateurs.

Les thèmes suivants sont développés :

1	La préparation du déplacement	6	La préparation au freinage d'urgence
2	Le contrôle et l'entretien du véhicule	7	Le téléphone portable
3	Le chargement et le contrôle du chargement	8	L'alcool et les drogues
4	Le repérage et l'anticipation des dangers	9	La conduite à tenir en cas d'accident
5	La distance de sécurité	10	La perte du permis de conduire.

- **La fiche d'analyse d'accident de la circulation**

90% des accidents de la circulation sont évitables.

La fiche d'analyse d'accident est destinée au conducteur impliqué dans un accident de la circulation. Vous devez lui en remettre une photocopie le plus rapidement possible après l'accident afin qu'il la remplisse et comprenne ainsi pourquoi cela est arrivé, et les règles essentielles à suivre pour éviter que cela ne survienne à nouveau. Il doit ensuite vous la retourner.

Les fiches d'analyses ainsi utilisées vous éclaireront sur les causes des accidents routiers dans lesquels les conducteurs de votre entreprise seront malgré tout impliqués, complétant progressivement votre analyse globale du risque. Elles vous aideront à mieux convaincre vos collaborateurs de respecter les règles de sécurité.

+ en option

- **Dix diaporamas faciles à utiliser avec un ordinateur**

Ils reprennent les mêmes thèmes que les fiches sécurité ci-dessus. Ils peuvent être facilement utilisés par le chef d'entreprise qui le souhaite, au moyen d'un ordinateur disposant de l'application Power Point, en complément des fiches sécurité, vous pouvez, par exemple, projeter le diaporama, et le commenter au moyen de la fiche sécurité que vous pouvez ensuite distribuer.

Ils sont disponibles en téléchargement sur les sites : www.asso-psre.com et www.capeb.fr

- **Un engagement et un peu d'organisation**

La prévention du risque routier dans l'entreprise ne peut être efficace sur le long terme qu'avec :

- un **engagement fort du Chef d'entreprise** qui doit montrer sa détermination et suivre les règles applicables aux autres collaborateurs de l'entreprise,
- un **programme d'actions planifié**.